



## DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

- ❖ Journée du samedi 9 juillet 2022 : Accueil des équipages pour inscription Décathlon Marmande de 14h à 18h
- ❖ Journée du dimanche 10 juillet 2022 : Accueil des équipages au point de départ - Tonneins

- 8h : Accueil des équipages à TONNEINS Quais « site de Motorhome Aire »  
Pause-café, déchargement des embarcations.
- 9h 15 : Réunion de sécurité
- 9h 30 : Départ ( 10 kms )
- 12h : Pause repas Port des Rêves LAGRUERE  
Panier repas (fournis par Avance Aventure).
- 14h : Remises à l'eau (14 km )
- 17h 30 : Fin du parcours. Cale de MARMANDE (Vieux pont)



*Il est demandé aux équipages de sortir leurs embarcations de l'eau dès l'arrivée.*

- 18h 30 : Remise des récompenses sur Cale de MARMANDE
- 19h 30 : Clôture de la manifestation, enlèvement des embarcations

**Nous demandons expressément aux transporteurs des embarcations de limiter leur vitesse sur l'accès de la mise à l'eau Merci. Avant et pendant la descente, les boissons alcoolisées sont interdites sur les embarcations.**

L'association Avance Aventure organise « **Garonn'Aventure** », le dimanche 10 juillet 2022.

Cette manifestation consiste en une descente de radeaux et toutes embarcations non motorisées sur Garonne, à destination des amateurs d'aventures (particuliers, associations, entreprises ...).

C'est l'occasion pour certains, de mener une véritable action en fédérant leurs membres ou salariés autour d'un projet ludique, de renforcer les liens avec les collègues de travail, mais également de créer des affinités, avec les autres entreprises participantes à la manifestation.

**Garonn'Aventure**, c'est aussi une véritable rencontre avec le public, qui se rassemblera sur les berges pour admirer les radeaux créés par tous les participants de cet événement, le tout dans la bonne humeur.

Si vous désirez plus de renseignements et si vous souhaitez participer à cette passionnante aventure où challenge rime avec convivialité, n'hésitez pas à nous contacter. [contact@avance-aventure.org](mailto:contact@avance-aventure.org)  
Nous vous attendons ----- !

# RÈGLEMENT

---

## Article 1 : Objet de la manifestation.

L'association « Avance Aventure » organise « **Garonn'Aventure** », le samedi 9 et dimanche 10 juillet.

Fête nautique avec une descente de la Garonne, en radeaux customisés, depuis la cale de la commune de **TONNEINS** jusqu'à la cale de la commune de **MARMANDE**

## Article 2 : Inscription

Cette manifestation s'adresse aux personnes âgées de plus de 12 ans **sachant nager**. Nombre minimum de personnes par embarcation : 1

Inscriptions jusqu'au 7 juillet avec un tarif de 25€ /personnes, par email: [contact@avance-aventure.org](mailto:contact@avance-aventure.org)

Ou inscription de dernière minute le samedi 9 juillet de 14h à 18h avec un tarif de 35€ /personnes, auprès des membres organisateurs a Décathlon Marmande

## Article 3 : Le radeau ou embarcation

Tous les matériaux utilisés pour la fabrication du radeau doivent impérativement être recyclables.

Les radeaux construits artisanalement, doivent être robustes, solides et pouvant résister aux chocs.

Les embarcations type paddle, canoë, pédalo... doivent être en bon état.

Le radeau doit être le plus léger possible et doit pouvoir être soulevé par son équipage.

L'embarcation ne doit comporter **aucuns angles vifs** ou éléments dangereux. Elle doit être insubmersible. **L'embarcation doit posséder un bout de corde pour l'amarrage d'une longueur minimum de 10 m, de diamètre 10 mm, suffisamment résistante pour assurer la traction l'embarcation dans toutes les conditions et notamment en cas de fort courant ou d'échouage.**

**Une rame ou une pagaie par équipier est obligatoire à bord de l'embarcation.**

Seule la propulsion dite manuelle est autorisée (rame, pédalo, roue à l'aube).

**Les moteurs (essence, électrique) ainsi que les pompes à eau sont strictement interdits.**

**De plus, "l'habitacle" ou cabine au-dessus du plancher du radeau devra rester à ciel ouvert** et par conséquent ne pourra être en aucun cas, un espace fermé.

L'équipage doit pouvoir déplacer et porter son radeau sans aide extérieure.

**Eviter les filets et cordages comme décor qui peuvent se révéler dangereux en cas de retournement.** Si des bidons plastiques sont utilisés, ils devront avoir été bien nettoyés avant l'épreuve et ne comporter aucune trace de produit à l'intérieur pour éviter toute pollution.

### **ATTENTION :**

**Le polystyrène et les bidons métalliques, quel que soit le modèle, sont interdits, les embarcations de ce type ne prendront PAS part à la manifestation.**

Les commissaires de courses attribueront un numéro à chaque embarcation.

Le numéro attribué devra être affiché visiblement sur l'embarcation.

Les participants sont propriétaires de leur embarcation.

C'est aux participants d'assurer l'acheminement de leur embarcation sur la rive de départ et d'en assurer l'enlèvement sur la rive d'arrivée. L'embarcation ne doit pas comporter de décors utilisant des éléments caractéristiques de publicité sur les boissons alcoolisées et sur les cigarettes.

**Tous types d'explosifs et d'artifices sont strictement interdits.**

**Article 4 : L'équipage sur une embarcation**

Chaque participant doit être en bonne condition physique et doit pouvoir notamment nager en eau vive sans difficulté.

L'âge est fixé à 12 ans minimum. Chaque équipage sera dirigé par un capitaine majeur.

Le nombre de rameur doit être au minimum de 1 personne.

En cas d'embarcation composée de mineur, la présence sur le radeau d'au moins un majeur responsable est obligatoire.

**Article 5 : Sécurité**

**Le capitaine est responsable des mesures de sécurité à bord. Le départ sera refusé à un équipage qui ne présenterait pas des éléments de sécurité suffisants**

Le port d'un gilet d'aide à la flottabilité est obligatoire, ainsi que le casque pour les mineurs, pendant toute la durée de l'épreuve.

Le gilet d'aide à la flottabilité doit être au-dessus des vêtements.

Les participants doivent porter des chaussures légères antidérapantes ; les bottes sont interdites. Il est interdit d'emporter à bord des **matières inflammables ou dangereuses** sous peine d'exclusion de l'épreuve avec non remboursement de la caution.

**Il est interdit de s'attacher à une corde.**

Il est nécessaire d'avoir au moins un couteau dans son étui à bord.

Lorsqu'une embarcation s'échoue, le capitaine doit s'employer à la dégager dans les plus courts délais ou attendre l'assistance de l'organisation. En effet, l'organisation assure, dans la mesure du possible, une assistance technique.

**Des consignes particulières peuvent être données par l'organisation en fonction des conditions météorologiques, du débit de la Garonne ou de dangers particuliers.**

**L'organisation assure la surveillance et l'assistance des équipages mais ne peut être tenue responsable en cas de non-respect des règles de sécurité édictées par le présent règlement.**

Un briefing sera organisé pour présenter le parcours et les éventuelles consignes particulières.

Présence obligatoire de tous les participants.

L'organisation sera présente sur le parcours et à l'arrivée jusqu'à l'accostage de la dernière embarcation.

**Article 6 : Assurance**

La conception et la construction du radeau sont à la charge et sous la responsabilité exclusive des participants.

Chaque participant fait son affaire de ses assurances personnelles (individuelle accident).

**Il doit être assuré notamment en matière de responsabilité civile ( RC ).**

**Article 7 : L'épreuve**

Le dépôt des embarcations au départ et leurs retours après la remise des prix sont à la charge des participants

Le départ sera donné au niveau de la cale de Tonneins

L'épreuve consiste à effectuer le parcours jusqu'au point d'arrivée en **réalisant un défi**

**Il ne s'agit pas d'une course**

**Une feuille de route sera distribuée à chaque équipage ce qui permettra aux participants de découvrir dans le détail le parcours ainsi que les dernières recommandations concernant la sécurité.**

**Article 8 : Arrivée.**

A l'arrivée de l'épreuve, l'équipage est prié de sortir son embarcation et de la déposer à l'endroit prévu à cet effet. Les embarcations devront être récupérées par l'équipage **au plus tard à 19h30**, heure à laquelle les véhicules et les remorques auront accès à l'aire de débarquement.

Il sera facturé au capitaine **150 €** (chèque de caution avant départ) par embarcation non récupérée (pour les frais d'enlèvement).

**L'organisation n'est pas responsable des dégradations ou vol commis sur les embarcations laissées à l'arrivée.**

En cas d'abandon, les embarcations doivent être impérativement retirées du parcours quel que soit leur état dans les meilleurs délais et en tout état de cause avant 20 heures le jour même.

**Le capitaine et l'équipage sont tenus responsables de leur embarcation.**

**Article 9 : Modalités avant départ.**

L'équipe de contrôle technique effectuera le samedi avant la manifestation, l'homologation des embarcations. Cette homologation définira la participation effective des concurrents et la remise du numéro de l'embarcation (obligatoirement fixée de manière visible).

Les embarcations seront amenées au départ le dimanche 10 juillet à partir de 8H

**Article 10 : Remise des prix**

Une remise de prix sera effectuée en fin d'après-midi du 10 juillet. Les catégories prévues seront rappelées au moment de l'enregistrement des radeaux.

### Article 11 : Droit à l'image

Par sa participation à la manifestation, chaque participant autorise expressément l'organisation « **Avance Aventure** » (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son image, et sa prestation sportive dans les « **Garonn'Aventure** », en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de la manifestation et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

### Article 12: Annulation / Inscription

En cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, de reporter l'horaire ou la date de l'évènement, l'arrêter ou l'annuler sans remboursement de tout ou partie des frais d'inscriptions. Il en serait de même pour les décisions prises par l'administration préfectorale.

L'annulation de participation est possible jusqu'au 7 juillet 2022 uniquement pour raisons médicales dûment justifiées. Les organisateurs doivent être informés par e-mail à l'adresse

« [contact@avance-aventure.org](mailto:contact@avance-aventure.org) »,

Le remboursement des frais d'inscription sera alors de 80 % des frais individuels versés.

A partir du 7 juillet tout changement d'un équipier engagé sera facturé 5 €.

Seule la **commission d'agrément** des inscriptions de la randonnée, composée du conseil d'administration de l'association **Avance Aventure** validera ou non l'inscription de chaque participant au rallye. (L. 100-1, C. sport).

Si une des conditions d'inscription préétablies, n'est pas respectée, un participant peut se voir refuser l'inscription au rallye.

Les motifs selon lesquels les participants peuvent se voir refuser leur inscription

- Demande d'inscription incomplète ou hors délai
- Limite de place atteinte dans une équipe
- Age légal de participation pas atteint
- Non-respect du règlement de **Garonn'Aventure**
- Absence de cooptation
- Trouble antérieur dans un évènement affilié à la Fédération Française de Motonautisme ou dans tout autre évènement organisé par Avance Aventure.
- Avis médical du pôle sécurité du rallye.

La commission peut statuer à tout moment même pendant le déroulement de l'épreuve, elle peut également annuler une inscription si un des motifs est avéré.

Le règlement de la fédération française de motonautisme s'applique donc à tous les participants

## Points importants à connaître :

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol et/ou dégradation.

L'enregistrement des embarcations se fera la veille du départ à Décathlon Marmande

Possibilité de louer du matériel auprès d'Avance-Aventure dans la limite du matériel disponible (canoé, paddle, gilet d'aide à la flottaison, casque)

L'inscription ne sera définitive qu'après cet enregistrement où une homologation du bateau (respect du règlement) sera faite.

Lors de l'enregistrement, les noms des équipiers de l'embarcation devront être obligatoirement communiqués à l'organisation avec une copie d'une pièce d'identité et signature feuille d'engagement et RC

En cas de présence de mineurs sur l'embarcation, la décharge [Garonn'Aventure](#) devra être signée par son représentant légal.

Le matériel de sécurité doit être amené par les participants.

Chaque équipage s'engage à restituer le matériel mis à disposition en bon état. Le cas échéant, l'organisation se réserve le droit de facturer le matériel perdu et/ou abîmé.

Des photos seront prises par l'équipe durant la manifestation et seront publiées sur les réseaux sociaux. Si vous ne souhaitez pas être pris en photo merci de nous le signaler avant l'événement.

La bonne humeur sera exigée !!!

## Pour participer à Garonn'Aventure

### Remplir les dossiers :

- 1) Demande d'inscription de l'équipage
- 2) Inscription de l'embarcation et décharge de responsabilité
- 3) Certificat médical individuel pratique sport nautique [Garonn'Aventure](#) (utiliser le modèle fourni par l'organisation)
- 4) Autorisation Parentale Obligatoire entre 12 et 18 ans (utiliser le modèle fourni par l'organisation).